

SÉANCE DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-huit mai,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre
d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude
GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

N° 50/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 mai 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 juin 2018,

Objet de la délibération :

**SYBERT : compensation
financière pour le départ de
Charbonnières les Sapins et
Labergement du Navois
(Délibération n° 2)**

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 2
 - Non excusés : 11
- Votants : 86

Résultat du vote

- Pour : 86
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Porteret Jean-Claude à Mme Laurence Breuillot, M. Moniotte Jacques à
M. Faivre-Pierret Christophe, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme
Procuration Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Chaussarot Michel à
M. Hebert Guy, M. Petetin Yves à M. Barbey Henri, M. Bole Joel à M.
Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André
Suppléé(e)s M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M.
Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,
Excusé(e) Mme Boucon-Galimard Sabrine, M. Nicolet Jean-Paul
Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Ragot Maryvonne, Ms.
Absent(e)s Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc,
Maugain Romuald, Chatelain Claude, Simon Gilles & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret,
ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu les délibérations du SYBERT en date du 28/03/2017 et de la CCLL du 10/05/17 approuvant un ticket de sortie par habitant pour les communes sortantes du périmètre SYBERT à savoir 27.98 €/habitant,
- Considérant l'arrêté préfectoral n° 25-2017-12-19-002 du 19/12/17 arrêtant un prix/habitant à 12.49 €,

Réglementairement, le SYBERT sollicite le règlement de la somme de 3 684.55 € auprès de la CCLL, à charge pour elle de récupérer la somme auprès des communes sortantes.

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Valide le ticket de sortie pour les deux communes aux montants précités,
- Autorise le Président à s'acquitter de cette somme auprès du SYBERT,
- Autorise le Président à solliciter en parallèle cette somme aux communes sortantes.

Fait et délibéré en séance, le 28.05.18
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-50-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2018

